

Rapport d'activité du Secrétariat du parlement

Autor(en): **Wissmann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement

1.1 Les priorités de l'exercice

Le Secrétariat du parlement se donne pour but de fournir à ses donneurs d'ouvrage au Grand Conseil, dans les délais, les informations, les conseils et l'assistance dans la gestion qu'ils ont demandés. L'ambition d'offrir un soutien professionnel et conforme aux besoins de la clientèle dans les décisions à prendre a en bonne partie été réalisée. L'organisation du Secrétariat du parlement est suffisamment flexible pour permettre que les mesures d'optimisation soient prises quant le besoin s'en fait sentir.

Parmi les défis que l'office a eu à relever, trois seront particulièrement mentionnés: le changement de législature avec la constitution du nouveau Grand Conseil et la désignation de ses organes; le soutien apporté par la CG et la CFin à la planification, à la préparation, à l'accompagnement et au suivi des processus stratégiques dans la phase parlementaire; l'activité intense consacrée aux défis, au statut, à la mission, aux méthodes et aux ressources qui sont ceux du Secrétariat du parlement dans le cadre des travaux de la Commission de mise en œuvre NOG, le projet NOG CHA, et l'accomplissement de ses propres travaux. Le Secrétariat du parlement a contribué de manière substantielle à la constitution du nouveau parlement et au respect des calendriers déterminés pour le traitement du programme gouvernemental de législature, du rapport de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) ainsi que du plan financier et du budget. Pour l'heure, le positionnement du Secrétariat du parlement en régime de nouvelle gestion publique reste encore à déterminer. C'est aux autorités politiques qu'il appartient de définir sa nouvelle mission. Le développement d'un secrétariat compatible avec la nouvelle gestion publique est l'un des grands défis devant lesquels se trouveront le responsable de l'office et son équipe ces prochaines années. Il s'agit d'accomplir une multitude de tâches plus complexes dans des conditions devenues difficiles. Sur le plan interne du secrétariat lui-même, il faut mentionner les faits suivants: la réélection du secrétaire du parlement au Grand Conseil à la session de juin, la démission du secrétaire de la Commission de gestion au 31 mars 2003, la création d'une suppléance du chef d'office, la mise en place encore à compléter d'un système de suppléance pour toutes les fonctions clés du Secrétariat du parlement, une enquête parmi les membres de la CG, de la CFin et de la CJus sur la qualité du travail et l'attitude des secrétaires des commissions et, enfin, le renforcement de la collaboration du Secrétariat du parlement avec la Chancellerie d'Etat et les Directions dans différents domaines.

1.2 Secrétariats des commissions

1.2.1 Secrétariat de la Commission de gestion (CG)

L'écart se creusant inexorablement entre le volume des tâches, qui ne cesse d'augmenter, et les ressources, qui, elles, ne changent pas, il faut se demander s'il faut établir une hiérarchie des priorités encore plus stricte ou augmenter les ressources.

Le nombre de séances plénières et de séances de sections dont le secrétariat a été appelé à assurer la préparation et le suivi dans l'année écoulée a été de 23 et de 91, respectivement. Par rapport à l'année précédente le nombre des séances plénières est resté stable, alors que le nombre des séances de sections a augmenté de 140 pour cent. Le nombre des affaires de Direction est passé de 32 à 37, une croissance de 16 pour cent, celui des pétitions et re-

quêtes de 6 à 9, 50 pour cent d'augmentation. Face à cette charge de travail considérable, la commission a été contrainte de renoncer à l'organisation d'une journée de réflexion.

Si les sections se sont réunies si fréquemment, c'est surtout dû au grand nombre des dossiers lourds à préparer en automne, le programme gouvernemental de législature 2003-2006, le rapport ESPP, le programme de construction des routes 2003-2006, ainsi que les affaires de Direction de la session de novembre. Pour la première fois, les ouvrages hydrauliques ont été examinés en même temps que le programme de construction des routes.

De même, la haute surveillance exercée sur le projet de construction majeur de l'Hôpital de l'Île ainsi que l'orientation nouvelle des visites menées par la CG dans l'administration, qui incluent désormais les thèmes stratégiques et les risques, ont également contribué à la multiplication des séances des sections.

Les travaux de réforme menés dans la perspective de NOG ont mis le secrétariat de la CG à forte contribution: en collaboration avec le chef d'office, de nombreuses notes et prises de position ont été adressées aux experts externes de la Commission de mise en œuvre NOG.

Au 1^{er} février, le secrétaire de la CG a pris en outre les fonctions de suppléant du chef d'office et suivi un séminaire sur le thème du pilotage stratégique.

Le secrétaire de la CG est engagé à 100 pour cent. Il a bénéficié du soutien du secrétariat de la Commission de justice dans le domaine des pétitions et requêtes (10%), du secrétariat de l'office (environ 50%) et d'une procès-verbaliste (20%).

1.2.2 Secrétariat de la Commission des finances (CFin)

Outre les grands dossiers récurrents que sont le budget, le compte d'Etat et le plan financier, l'année a été marquée par la nomination et la constitution d'une nouvelle Commission des finances et par l'examen préliminaire du rapport sur l'examen stratégique des prestations publiques ESPP.

La composition du secrétariat de la CFin est restée inchangée, une secrétaire à 90 pour cent et une rédactrice de procès-verbal engagée à 10 pour cent, à 20 pour cent durant l'examen préliminaire du rapport ESPP. Le secrétariat a assuré la préparation et le suivi de 17 séances plénières, d'une conférence de presse, de 8 visites dans les Directions et de 30 séances de sections.

L'examen stratégique des prestations publiques a constitué un défi particulier: le Grand Conseil a accepté la proposition de la CFin et de la CG selon laquelle les deux commissions assureraient ensemble, sous la responsabilité de la CFin, l'examen préliminaire du rapport ESPP. Une section paritaire ESPP a ainsi été constituée de trois membres chacune de la CFin et de la CG. Le secrétariat de la CFin a tenu le secrétariat. L'examen préliminaire du rapport ESPP a eu lieu en parallèle et de manière coordonnée avec l'examen préliminaire du budget et du plan financier, ce qui a constitué une charge considérable pour le secrétariat durant deux mois.

Les quatre rapports présentés par le Conseil-exécutif à la session de novembre, à savoir le programme gouvernemental de législature, le rapport sur l'examen stratégique des prestations publiques, le plan financier et le budget, présentaient des liens étroits entre eux, ce qui a posé de grandes difficultés de planification et de coordination. Il a néanmoins été possible de parvenir à l'élaboration

d'un seul rapport à l'issue d'une procédure commune, de coordonner les stratégies et de déposer à la session de novembre des propositions ajustées entre elles.

Hormis ces dossiers volumineux, l'année a été marquée par les travaux liés à différentes affaires (p. ex. un avis de droit du professeur Zimmerli concernant la haute surveillance parlementaire sur les entreprises publiques, une prise de position adressée à la Commission de mise en œuvre NOG 2000 sur son rapport, une analyse détaillée du rapport du Conseil économique et la rédaction du document stratégique de la CFin pour la législature), ainsi que par les affaires courantes et la préparation des demandes de crédit supplémentaires ou l'examen d'autres affaires de Direction en application de l'article 22, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil.

En tout et pour tout, le secrétariat s'est acquitté d'un volume de travail important, et ses activités ont été fortement marquées par les tâches extraordinaires qui lui ont été dévolues. L'annualisation du temps de travail s'est révélé dans ce contexte un dispositif des plus précieux pour répondre aux besoins spécifiques du secrétariat.

1.2.3 **Secrétariat de la Commission de justice (CJus)**

Dans l'année écoulée, le secrétariat a été appelé à assurer la préparation et le suivi de 6 séances plénières et de 22 séances de sections.

Le volume de travail requis pour la préparation des élections de juges au Grand Conseil a une nouvelle fois augmenté, et aujourd'hui, c'est le principal domaine d'activité du secrétariat. Au cours de l'exercice, il a été appelé à préparer l'élection de deux juges d'appel, de quatre juges du tribunal administratif, de cinq juges d'instruction et de onze membres de commissions à fonction accessoire. De même, il a fallu préparer le renouvellement intégral de la moitié de la Cour suprême, de la Commission de recours en matière fiscale, des cinq commissions d'estimation en matière d'expropriation, de la Commission des améliorations foncières et de la Commission de recours en matière de privation de liberté à des fins d'assistance ainsi que l'élection du procureur général.

La révision du règlement de la Commission de justice est achevée. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 7 mai.

A l'issue de l'élection du Grand Conseil, six nouveaux membres ont pris leur siège au sein de la CJus, ce qui a entraîné pour le secrétariat un grand travail d'information et de documentation.

Dans l'exercice de la haute surveillance, les sections compétentes se sont rendues en visite à la Cour suprême, au Tribunal administratif, au Parquet général et à la Commission des améliorations foncières. Les rapports de gestion présentés par ces autorités et les conclusions des visites ont permis au secrétariat de rédiger le rapport de la CJus à l'intention du Grand Conseil.

L'instruction de trois prises à partie au sens de l'article 374 CPC et de l'article 18 LOJ, dirigées contre les chambres de la Cour suprême, et la rédaction des décisions ont présenté des difficultés juridiques.

La CJus a réglé dans sa propre compétence 17 pétitions et requêtes en application de l'article 57, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil. Il arrive toujours plus souvent que des particuliers s'adressent au Grand Conseil dans l'espoir d'en obtenir une solution à leurs problèmes. La préparation de ces affaires nécessite souvent d'importants travaux de recherche sur la thématique des requêtes afin de réunir les documents nécessaires à la prise de décision. La rédaction des réponses demande quant à elle beaucoup de doigté. Depuis l'automne, la secrétaire fait partie du groupe de travail «Teilzeitrichtergesetz [loi sur les juges à temps partiel]». Le but est d'analyser les problèmes que pose l'application de la loi sur l'introduction de postes de juge et de procureur ou de procureure à temps partiel, et de proposer des solutions.

1.2.4 **Secrétariat de la Commission de mise en œuvre NOG 2000)**

Le secrétariat a assuré la préparation et le suivi de 8 séances plénières et de 30 séances des sections de la Commission de mise en œuvre. A cela s'est ajoutée en juin la séance constitutive de la commission dans sa nouvelle composition. Pour les cinq nouveaux membres, le secrétariat a organisé une séance de mise au courant. Le 11 janvier, il a organisé une séance d'information à l'intention du Grand Conseil sur la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). La loi a été adoptée en deuxième lecture le 26 mars.

Le 23 mai, la commission de mise en œuvre a présenté un rapport intermédiaire (La place du Grand Conseil bernois dans le modèle NOG IDEAL). Le Secrétariat du parlement a contribué à ce rapport avec un grand nombre de documents de travail. Un résumé a été préparé en vue de la session de septembre, avec neuf principes devant régir la suite du travail de la Commission de mise en œuvre NOG 2000.

La commission a préavisé le crédit supplémentaire II demandé par le Conseil-exécutif pour la généralisation de NOG 2000, et le Grand Conseil l'a approuvé à la session de novembre.

La nouvelle présidence a eu pour souci d'améliorer l'exercice de la surveillance du projet. Des entretiens bilatéraux entre la Section Direction et la direction générale du projet ainsi qu'avec le responsable politique du projet ont permis de tenir compte de cette préoccupation.

Le soutien spécialisé et organisationnel offert à la commission a gagné en substance et en solidité au début de la nouvelle législature, puisque les compétences du secrétariat et des conseillers externes ont été plus clairement établies.

1.2.5 **Secrétariat d'autres commissions**

Se reporter au chiffre 1.4.

1.3 **Conseil, information et documentation**

1.3.1 **Conseil**

A la demande du Bureau du Grand Conseil, le secrétariat du parlement a préparé une révision mineure du Règlement du Grand Conseil concernant les jetons de présence des parlementaires. La délégation d'un certain nombre de tâches à la Chancellerie d'Etat a permis d'élargir l'assise des travaux liés à la révision du droit parlementaire, placés sous la responsabilité du Bureau et de la Commission de mise en œuvre NOG. Le Secrétariat du parlement et la Chancellerie d'Etat travaillent en étroite collaboration.

Le secrétariat procède pour le bureau à l'examen formel des interventions parlementaires en application de l'article 61, alinéa 2 du règlement. Le 12 décembre, le bureau a décidé que le premier jour de la session, un membre de la présidence sera appelé à examiner les questions déposées en vue de l'heure des questions pour s'assurer qu'elles répondent bien aux critères définis dans le règlement (formulation succincte, pas de développement).

Le Secrétariat du parlement a été appelé au cours de l'année à remplir un certain nombre de mandats de conseil pour les membres du Grand Conseil et à préparer différents discours.

1.3.3 **Messages au peuple**

Au cours de l'année, le Secrétariat du parlement a assuré la planification et la préparation de trois messages avec les explications concernant cinq objets de votations: le frein au déficit (3. 3. 2002), le projet de Grand Conseil de 160 membres et la réforme électorale, les Jeux olympiques d'hiver «Berne 2010» et la modification de la loi

sur l'utilisation des eaux (22. 9. 2002) ainsi que la route d'accès à l'aéroport de Berne-Belp (24. 11. 2002). Les travaux pourtant complexes ont à chaque fois pu être terminés dans les délais. Parfois le temps à disposition était extrêmement court (crédits pour les jeux olympiques d'hiver). Ce qui est nouveau, c'est que les messages au peuple sont publiés sur Internet.

1.3.5 Information/Documentation

Le service d'information et de documentation s'est acquitté de 540 mandats au total, un léger recul par rapport à l'année précédente (-14%). 305 mandats (57%) ont été présentés pendant les sessions.

71 pour cent des mandats émanent des parlementaires, 21 pour cent de tiers (secrétariats des partis, autres cantons, médias, anciens parlementaires, internautes, etc.) et 8 pour cent de l'administration.

Les «Informations au Grand Conseil du canton de Berne» ont été mises à jour pour le commencement de la nouvelle législature. Là encore, les informations sont disponibles sur Internet.

1.3.6 Organisation de manifestations et enquêtes

Le 21 mai, Secrétariat du parlement a organisé une séance d'information à l'intention des députées et députés fraîchement élus. Le but était de leur faciliter les débuts dans l'exercice de leur mandat, de leur faire connaître les lieux et les salles de l'Hôtel du gouvernement et de la Chancellerie d'Etat et de leur présenter les collaboratrices et collaborateurs de l'état-major. De plus, cela a été l'occasion de familiariser les nouveaux parlementaires avec les prin-

cipales affaires, l'organisation, l'enchaînement des opérations, les outils et les procédures du Grand Conseil.

Le secrétariat a apporté un soutien actif aux groupes parlementaires indépendants (notamment au Groupe culturel, au Groupe santé et politique sociale, au Groupe Agenda 21 et au Groupe PISA/Illétrisme) dans l'organisation de leurs déjeuners information. A intervalles réguliers, le Secrétariat du parlement a informé la Conférence des présidents des déjeuners information qui leur avaient été annoncés et en a assuré la coordination dans la mesure de ses possibilités.

1.4 Initiatives parlementaires

Le secrétariat a apporté son soutien à deux commissions chargées de l'examen préliminaire d'initiatives parlementaires (IP Lack/Sterchi sur l'abolition de l'impôt sur les billets et IP Pulver sur le partenariat des couples homosexuels).

L'assistance apportée par le secrétariat à la commission chargée de préavisier l'IP Lack/Sterchi s'est concentrée essentiellement à la discussion au Grand Conseil du projet proposé par la commission. Le soutien à la commission chargée de préavisier l'IP Pulver a demandé plus de travail. L'élaboration d'une loi cantonale sur le partenariat des couples homosexuels s'est révélée un travail plus complexe que ce que l'on avait pu supposer. Dans l'accomplissement de cette tâche, le secrétariat a touché aux limites de ses compétences et de ses capacités. Il a néanmoins été possible d'envoyer un projet en consultation et d'en analyser les résultats.

Berne, le 10 janvier 2003

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

